

le bill des associations coopératives car c'est un jour historique pour le mouvement coopératif au Canada. Bien des électeurs de ma circonscription de Regina-Est s'intéressent énormément au succès et à l'avenir du mouvement coopératif. Une des caractéristiques de ce mouvement dans ma circonscription et dans tout le Canada est qu'il s'est acquis des appuis de tous côtés. Il s'est acquis celui de groupes ethniques, de différents groupes religieux et de gens de tendances et d'opinions politiques diverses.

C'est en ce sens que les coopératives ont contribué à l'unité de notre collectivité. Elles ont joué un rôle considérable dans le déroulement de l'action communautaire et ont permis d'améliorer le mode de vie des communautés canadiennes. On sait à quel point je m'intéresse moi-même aux coopératives. A titre de membre actif de diverses coopératives, d'ancien directeur et même d'employé d'une coopérative, j'ai trouvé intéressant de me reporter à mon premier discours à la Chambre des communes, discours prononcé le 23 septembre 1968. Participant au débat sur l'Adresse, j'ai parlé du projet de loi fédéral sur les coopératives en ces termes:

Certes, je suis favorable à certains éléments du discours du trône.

Je parle ici du discours du trône de 1968. Je reprends ma citation:

La plupart des habitants de Regina-Est salueront l'adoption de la loi fédérale sur les coopératives qu'ils attendent depuis si longtemps. Cette loi, qui était à notre portée depuis si longtemps, permettra aux coopératives de jouer un rôle mieux adapté à l'économie nationale. J'espère qu'avec la session actuelle, la promesse de cette mesure ne subira pas le même sort que les nombreuses promesses identiques qu'on nous a faites dans le passé.

En réalité, la promesse de cette session-là a eu le même sort que celles des années précédentes. Néanmoins, comme nous sommes maintenant saisis du bill, disons: «Mieux vaut tard que jamais.» J'espère qu'il sera adopté et sanctionné.

Monsieur l'Orateur, les coopératives ont joué un rôle très important dans le développement de ma province, la Saskatchewan. Le mouvement coopératif fait partie de la trame même de son histoire. Comme le député qui a pris la parole avant moi l'a signalé, le mouvement a aussi joué un rôle majeur dans la province de la Nouvelle-Écosse. J'ai signalé que c'est dans la province un élément d'unification. Il a joint étroitement des gens aux opinions politiques, religieuses ou ethniques diverses, aux antécédents fort disparates. Le mouvement coopératif les a rassemblés, c'est-à-dire qu'il a contribué de façon très concrète et très notable au développement de ma propre province, la Saskatchewan, ainsi que du Canada tout entier.

Au cours de son histoire dans ma province, le mouvement coopératif a concentré la plus grande partie de son activité dans les campagnes. C'est surtout dans ce secteur que le mouvement a pris son essor, et c'était sans doute tout naturel en raison des problèmes qui se posaient dans

[M. Burtor.]

les régions rurales de la Saskatchewan. Mais ces dernières années, nous avons été témoins d'une transition, d'un nouvel intérêt et d'une nouvelle participation aux affaires urbaines. Il est évident, je pense, que la nouvelle orientation de la population au Canada, l'influence de la technologie et du progrès économique ont obligé les associations coopératives à changer leurs méthodes, à adopter une nouvelle façon de penser, à voir les choses dans une perspective plus vaste.

Il a été question, monsieur l'Orateur, du temps qu'il a fallu pour présenter la mesure à la Chambre. La Chambre en est enfin saisie, et j'aimerais faire un bref commentaire à ce sujet. Il faut rendre ici hommage au mouvement coopératif de s'en être tenu rigoureusement au processus démocratique dans ses requêtes et exigences en vue d'obtenir une mesure législative comme celle-ci. On a dit, et avec raison, que les coopératives sont le rempart de la démocratie, qu'elles la rehaussent et en favorisent le progrès. C'est une chose qu'il convient de se rappeler dans les heures de tension que nous vivons au Canada. Puisse la patience témoignée par les dirigeants du mouvement coopératif, dans leurs efforts pour obtenir une mesure législative si importante à leurs yeux, nous servir de leçon. La leçon qu'ils nous donnent, c'est de faire confiance à la démocratie.

• (8.40 p.m.)

En second lieu, monsieur l'Orateur, il convient de le noter, au Canada il faut régler nos problèmes présents et futurs de façon à répondre plus rapidement aux besoins économiques et sociaux. Toutefois, on peut dire à l'honneur des coopératives qu'elles resteront démocratiques et limiteront leurs activités au pays.

Cette loi sera adoptée bientôt, je l'espère. Bien entendu, elle présentera de nouveaux défis au mouvement coopératif qui est appelé à jouer un rôle plus vaste au sein de la société canadienne et à trouver certaines réponses quant aux besoins de la société. La croissance des coopératives, en qualité et en ampleur, devra aller de pair avec celle des régions. Le bill a l'étude prouve, je crois, que le fédéral s'intéresse davantage au mouvement coopératif et au rôle que celui-ci est appelé à jouer dans le règlement de nos problèmes sociaux et économiques.

Nous devrions examiner le rôle actuel des coopératives au Canada ainsi que le nouveau rôle que nous serions disposés à leur confier. Je l'ai dit tantôt, le mouvement coopératif a joué un rôle traditionnel sur la scène rurale. C'est là dans une certaine mesure qu'il a pris racine, surtout parmi les agriculteurs et les pêcheurs. Aujourd'hui de nouveaux rôles l'attendent, ce qui illustre pourquoi la mesure est nécessaire depuis assez longtemps déjà. Vu les nouveaux besoins urbains et l'économie de consommation d'aujourd'hui, le mouvement coopératif peut répondre plus efficacement à bon nombre de besoins. Il faut aussi considérer la situation et les conditions de vie des pauvres de nos villes. Bon nombre de choses sont à faire. Les coopératives sont prêtes à participer à la